

DOCUMENT N° 32 BIS.

RESOLUTION SUR L'UNITE DU MOUVEMENT SYNDICAL ALGERIEN

1. L'USTA est la centrale syndicale de la classe ouvrière algérienne qui rassemble tous les salariés algériens, à quelque opinion politique, philosophique ou religieuse qu'ils appartiennent.

2. L'USTA ne pose aucune condition à l'adhésion à la centrale algérienne que de manifester en toute occasion et en toute circonstance une solidarité active et de respecter les statuts de l'organisation.

3. L'USTA affirme que l'unité du mouvement syndical algérien exige que la centrale soit indépendante de toute formation politique et de tout gouvernement, ce qui ne signifie pas pour autant que les syndiqués n'aient pas le droit de préférer une organisation politique à une autre. D'autre part, l'USTA, centrale syndicale d'un pays actuellement encore colonisé, ne saurait rester neutre politiquement. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe de base du syndicalisme ; l'USTA lutte pour le droit du peuple algérien à disposer de son sort et de son avenir.

4. L'USTA estime qu'il n'y a pas d'autre méthode, pour assurer l'unité du mouvement syndical algérien et son indépendance à l'égard de toutes les formations politiques et de tous les gouvernements, que l'exercice plein et entier de la démocratie syndicale à tous les échelons, garantissant à chaque syndiqué, à quelque tendance qu'il appartienne, un droit légal pour défendre librement son point de vue.

5. Indépendance et démocratie syndicale étant assurées par les statuts, seuls ceux qui expriment des forces étrangères au peuple algérien peuvent poursuivre leur œuvre de division du mouvement syndical algérien. Le premier congrès de la Fédération de France de l'USTA réaffirme que toute la classe ouvrière algérienne peut et doit être rassemblée dans une seule centrale syndicale nationale, indépendante et démocratique. Il lance le plus solennel appel à tous les Algériens encore abusés pour qu'ils prennent conscience des intérêts historiques de notre peuple et déclare que l'USTA est prête à tout moment à discuter de l'unité syndicale dans le respect des principes définis dans cette résolution. Il y a place pour tous dans la centrale démocratique de la classe ouvrière algérienne.